

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121 – 25 du Code des Collectivités Territoriales

Date de convocation du conseil : 16/03/2026 – Affiché le 21/03/2026

Présents : Annelise DURON – Véronique MORIEUX – Thierry CHATELUS – Colin GRANIER – Michelle MARIN – Isabelle MANDARD – Pascal DESCOS – Remi GARACHON – Philippe LAIR – Charlotte RIVIERE – Elie BONHEUR

Secrétaire de séance : Charlotte RIVIERE

- **Election du Maire** : Annelise DURON est élue Maire de la Commune à l'unanimité des membres présents
- **Fixation du nombre des adjoints** : Mme le Maire explique que désormais une liste d'adjoints doit être présentée avec alternance de sexe dans le cadre de la parité. En conséquence et après concertation, il est proposé de fixer le nombre d'adjoint à un seul dans l'immédiat et avec examen de la situation dans un an. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- **Election des adjoints** : Thierry CHATELUS est élu 1^{er} adjoint à l'unanimité des membres présents.
- **Versement des indemnités de fonction aux adjoints** : Mme le Maire expose à l'assemblée que le statut de l'Elu local a été adopté le 22/12/2025 et a revalorisé les indemnités du maire et des adjoints. Il est proposé de les accorder suivant la réglementation.

M. Thierry Chatelus 1^{er} adjoint percevra 100% de l'indemnité maximale.

Mme le Maire précise que par arrêté elle fixera les délégations du 1^{er} adjoint : toutes missions relatives aux affaires financières avec délégation de signature, la gestion du personnel et toutes missions relatives aux relations avec le personnel. D'autre part, il prendra en charge toutes missions relatives à la voirie avec délégation de signature.

- **Versement de l'indemnité de fonction du Maire** : Mme le Maire rappelle que le statut de l'Elu local a été adopté le 22/12/2025 et a revalorisé les indemnités du maire et des adjoints. L'ensemble des élus fixe à l'unanimité 100% de l'indemnité maximale prévue par la réglementation à Mme Annelise Duron.

Mme le Maire a ensuite lu la Charte de l'Elu Local et en a remis une copie à chacun.

- **Désignation des délégués communautaires** : Mme Annelise Duron et M. Thierry Chatelus
- **Désignation des délégués au SIV de Menat** : M. Thierry Chatelus et M. Rémi Garachon
- **Désignation des délégués au Syndicat Terre d'Energie** : Mme Annelise Duron
- **Désignation des délégués au SICTOM des Combrailles** : M. Pascal Descos et M. Thierry Chatelus
- **Désignation des membres des différents organismes de regroupement et commissions** :

Désignation	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mission Locale pour l'Emploi	MANDARD Isabelle	MORIEUX Véronique
EPF-SMAF	DURON Annelise	LAIR Philippe
Territoire d'Energie	DURON Annelise	DESCOS Pascal
SMADC	DURON Annelise	RIVIERE Charlotte
Correspondant Incendie Secours	GRANIER Colin	
CNAS	DURON Annelise	
Syndicat Sioule et Morge	DURON Annelise MARIN Michelle	BONHEUR Elie

Commissions communales		
Commission d'appel d'offres et des travaux	CHATELUS Thierry GRANIER Colin GARACHON Rémi	LAIR Philippe BONHEUR Elie MANDARD Isabelle
Commission cadre de vie	MORIEUX Véronique MARIN Michelle RIVIERE Charlotte MANDARD Isabelle	
Commission de sécurité	GRANIER Colin GARACHON Rémi BONHEUR Elie MORIEUX Véronique	
Commission débit de boisson	LAIR Philippe GRANIER Colin BONHEUR Elie	

- **Désignation du nombre et des membres du CCAS** : Le nombre de membres est proposé à 5 membres extérieurs et 5 conseillers. Sont élus à l'unanimité : Mme Charlotte RIVIERE, M. Philippe LAIR, Mme Véronique MORIEUX, Mme Isabelle MANDARD et M. Pascal DESCOS
- **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal** : le Conseil attribue diverses délégations à Mme le Maire dont la modification des affectations des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, la fixation à maximum 1 000 € les tarifs des droits n'ayant pas de caractère fiscal, la réalisation d'un emprunt de 50 000 € maximum pour l'investissement, préparation et exécution du règlement des marchés pour un montant inférieur à un seuil fixé par décret, la décision et révision du louage des choses pour une durée inférieure à 12 ans, la passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités, la création des régies comptables nécessaires, la délivrance et reprise des concessions dans le cimetière, l'acceptation des dons et legs, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, le règlement des frais et honoraires d'avocat, l'exercice du droit de préemption.

Questions diverses :

1. M. Pascal DESCOS a rappelé la mise en place d'une nouvelle association « Art, Culture et animations au Quartier » qui a vocation à prendre en charge le concours de la fête « Le Quartier a un incroyable talent ». Les associations locales participent toutes et il invite les conseillers à rejoindre et soutenir cette initiative qui compte se développer et se diversifier pour apporter un élan culturel sur la commune.
2. A titre d'information Mme le Maire informe que dans les prochaines semaines les sujets suivants seront abordés : désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs), choix du référent déontologue, mise à jour du plan de sauvegarde communal et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), répartition des personnes isolées.
3. Les dates importantes de l'année sont précisées : 8 mai, 14 juillet et 11 novembre pour les dépôts de gerbe et cérémonies aux Morts, le 18 et 19 juillet pour la fête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le Maire,

Annelise DURON